



FORMATION POUR CADRES SUR LA RÉGLEMENTATION ET LA TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

Discours de

M. Abdourahmane CISSE

Ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables.

Messieurs les Présidents et membres des Conseils de Régulation,

Messieurs les Présidents de Conseil d'Administration,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Messieurs les représentants des Partenaires au Développement,

Messieurs les Directeurs et Chefs de cabinet,

Messieurs les formateurs et participants,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi de présider / ce jour / la **6^{ème} édition** de ce séminaire de formation des cadres / sur la réglementation et la tarification de l'électricité / organisé par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) / l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité de la Côte d'Ivoire (ANARE-CI) / et le Centre d'études en réglementation économique et financière de l'Université de Sherbrooke (CEREF, Canada).

Je voudrais / souhaiter la cordiale et chaleureuse bienvenue / à l'ensemble des auditeurs et formateurs d'Afrique / d'Europe et d'Amérique / venus participer à cette importante formation.

C'est le lieu de féliciter chaleureusement le Président du Conseil de Régulation et le Directeur Général de l'ANARE-CI / pour leur détermination et leur engagement à permettre à la Côte d'Ivoire / d'abriter ce rendez-vous professionnel à dimension internationale.

Je remercie également l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) / ainsi que nos différents partenaires / pour le soutien constant à cette activité de formation.

Mesdames et Messieurs,

Ma présence ce matin au lancement de cette 6^e édition de formation / montre l'engagement du Gouvernement / et de mon département ministériel / pour la formation de ses cadres / afin de répondre aux défis du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire.

Le thème choisi / portant sur la réglementation et la tarification de l'électricité / est un sujet d'actualité qui est au centre des débats et réformes en cours / dans les pays Africains / particulièrement en Côte d'Ivoire.

Comme vous le savez / la réglementation du secteur de l'électricité permet de définir et de mettre en place un cadre propice à son développement / en attirant les investissements privés et / en protégeant les consommateurs.

Quant à la tarification / elle constitue un levier important de l'Etat pour garantir à tous / singulièrement aux populations les plus vulnérables / l'accès à une électricité de qualité / à un coût abordable / et d'assurer aux investisseurs des bénéfices raisonnables.

Ces questions sont au cœur de la politique de développement de notre pays.

C'est pourquoi / le Président de la République **SEM. Alassane Ouattara** / dans le cadre du Programme social du Gouvernement / a pris la décision de baisser de **20 %**, le prix au Kwh des clients abonnés au tarif social domestique **5 A**. Cette mesure / en vigueur depuis janvier 2019 / bénéficie à plus de 890.000 ménages, soit plus de 5.3 millions de nos concitoyens.

Concernant la réglementation / plusieurs réformes sont en cours pour favoriser **notamment** le développement des énergies renouvelables / et des réseaux « off grid » en Côte d'Ivoire.

Mesdames et messieurs,

Je reste convaincu que cette formation / animée par des formateurs expérimentés / contribuera au renforcement des compétences des cadres ici présents.

Je tiens à vous rassurer / que la Côte d'Ivoire continuera à apporter son soutien à ce genre d'initiative.

Tout en vous souhaitant des échanges de qualité /

Je déclare / ouverte / la formation sur la réglementation et la tarification de l'électricité.

Je vous remercie.